

**COMMUNE
D'ACHENHEIM**



67204

Conseil municipal du 4 juillet 2016

L'an deux mille seize, le quatre juillet à vingt heures, les membres du conseil municipal sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 30 juin 2016 par le maire, conformément à l'article L 2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

Ordre du jour :

1. Lotissement communal « du Moulin » : Autorisation de dépôt d'une demande de modificatif au Permis d'Aménager n° PA06700115R0001
2. Lotissement communal « du Moulin » : Adoption du coût prévisionnel des travaux et du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre
3. Subventions
4. Divers

Étaient présents : M. Raymond LEIPP, M. Roland SCHAFFNER, Mme Monique KLEISER, M. Julien GUILLON, Mme Simone WOLFER,-FREPPPEL, M. Raymond SCHWEITZER, Mme Anne COUPPIE, M. Bernard MARTIN, Mme Fabienne VONTHRON, M. Alain EHRET, Mme Maryvonne BARADEL, Mme Christelle COLLONGE, M. Jean-Michel HENNINGER, M. Adrien D'ANTIMO, Mme Madeline RICO, M. Michel DIEBOLT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absentes ayant donné procuration :

Mme Ludivine DE JESUS ayant donné procuration à Mme Monique KLEISER

Mme Corinne DROEHNLE-BREIT ayant donné procuration à Mme Simone WOLFER-FREPPPEL

Absent : M. Valentin RABOT,

Mme Sylvie STENGEL est désignée comme secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Raymond LEIPP, Maire.

Délibération n°2016-20: Lotissement communal « du Moulin » : Autorisation de dépôt d'une demande de modificatif au Permis d'Aménager n° PA06700115R0001

M. Julien GUILLON, Adjoint au Maire, présente la proposition de modification du projet d'aménagement du lotissement communal « du Moulin » rue du Moulin à Achenheim.

Le projet initial présenté au Conseil municipal le 29 juin 2015 prévoyait la division de ce terrain d'un peu moins d'un hectare en 8 lots individuels, 2 lots collectifs, 1 lot de maisons en bandes et 1 lot de logements intermédiaires.

Il s'agit aujourd'hui de modifier la typologie des logements selon le plan de composition joint en annexe.

Les lots sont répartis comme suit :

- 6 lots individuels
- 1 lot collectif
- 1 lot de maisons en bandes
- 1 lot de logements intermédiaires

Cette modification nécessite le dépôt d'une demande de permis d'aménager modificatif.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Prend acte du projet modificatif présenté,
- Autorise M. le Maire à signer et déposer, au nom et pour le compte de la commune d'Achenheim, la demande de modificatif au Permis d'Aménager n° PA06700115R0001-M01 nécessaire à la réalisation du lotissement communal du Moulin et à accomplir toutes les formalités afférentes.

Approuvée à l'unanimité,

Délibération n°2016-21: Lotissement communal « du Moulin » : Adoption du coût prévisionnel des travaux et du forfait définitif de rémunération du Maître d'œuvre

Monsieur Julien GUILLON, Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme informe les membres du Conseil que le forfait de rémunération de l'équipe conceptrice fixé provisoirement dans le cadre de son marché, doit faire l'objet d'un avenant en vue d'arrêter d'une part le coût de réalisation des travaux que le Maître d'œuvre s'engage à respecter, dans la limite des tolérances figurant au contrat et d'autre part le forfait définitif de rémunération qui en découle.

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée dite loi MOP,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 21 mars 2016 adoptant le budget primitif 2016 (budget principal et budget annexe lotissement du Moulin),

Considérant que l'enveloppe financière des travaux, évaluée en phase étude de programmation, avait été fixée à la somme de 645 000 € HT pour la réalisation du lotissement du Moulin et de 159 000 € HT pour la réalisation de la rue du Moulin,

Considérant qu'à l'issue de la phase AVP (avant projet), les études de projet font apparaître un coût prévisionnel de travaux fixé à 436 223,50 € HT pour la réalisation du lotissement du Moulin et à 117 135 € HT pour la réalisation de la rue du Moulin,

Considérant le forfait provisoire de rémunération de la maîtrise d'œuvre fixé pour la tranche ferme à 50 240 € HT

Considérant qu'il convient, conformément à la loi MOP et au marché signé, de fixer la rémunération du maître d'œuvre définitive par voie d'avenant,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- de fixer le montant prévisionnel des travaux à la somme de 436 223,50 € HT pour la réalisation du lotissement du Moulin et à 117 135 € HT pour la réalisation de la rue du Moulin,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération à la somme de 58 204 € HT.

Approuvée à l'unanimité,

Délibération n°2016-22 : Subventions

Subvention pour la fête de la musique du 19 juin 2016

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité,

- Le versement d'une subvention de 3000 euros à la Société de Musique « Harmonie d'Achenheim » correspondant à la prise en charge de la prestation de l'Harmonie lors de la fête de la musique du 19 juin 2016

Les crédits étant inscrits au BP 2016

Approuvée à l'unanimité,

Subvention pour la fête nationale du 13 juillet 2016

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité,

- le versement d'une subvention de 450 euros à la l'Etoile Bleue d'ACHENHEIM pour l'organisation de la manifestation du 13 juillet 2016

Les crédits étant inscrits au BP 2016

Approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h40.

Le Président de séance,



Raymond LEIPP

La secrétaire de séance,



Sylvie STENGEL



- Zone bleue - Habitat individuel ou jumelé
- Zone verte - Habitat collectif
- Zone rouge - Habitat intermédiaire

- Périmètre du lotissement : 8541m²
- Découpage à titre indicatif
- Limite de constructibilité
- Courbes de niveau du terrain projeté

- Prise de vue proche
- Prise de vue lointaine
- Coupes transversales

